



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 juin 2021
affiché ou publié le jeudi 10 juin 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210610-lmc1H25399H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25399H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 juin 2021

n° 081-21

Objet : *RS - Demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région dans le cadre des appels à projets relatifs au tri à la source et à la valorisation des biodéchets*

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco -

Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoza

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochoaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Corine Wolff

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 juin 2021

délibération n° 081-21

objet **RS - Demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région dans le cadre des appels à projets relatifs au tri à la source et à la valorisation des biodéchets**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE) du 10 février 2020 instaure la généralisation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. Cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

Pour répondre à cette obligation, deux catégories de solutions complémentaires cohabitent :

- la gestion de proximité des biodéchets,
- la collecte séparée des biodéchets.

Dans ce cadre, Il est proposé de solliciter l'ADEME et la Région pour l'attribution d'une subvention relative au développement du tri à la source et à la valorisation des biodéchets.

Les taux et dépenses éligibles sont les suivants :

- 80 % (ADEME et Région) pour les investissements de la gestion de proximité des biodéchets (composteurs partagés en pied d'immeuble ou de quartier, composteurs autonomes en établissement, composteurs électromécaniques, broyeurs collectifs de déchets verts, équipements de prévention). Le montant de la subvention potentielle est estimé à 136 k€.
- 50 % (ADEME) pour les dépenses concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les actions de communication, animation et formation sur la gestion de proximité et les alternatives au brûlage de déchets verts. Le montant de la subvention potentielle est estimé à 339 k€.
- 70 % (ADEME, plafonné à 200 k€) pour les dépenses concernant l'expérimentation de collecte séparée de biodéchets.
- 10 €/habitant desservi (ADEME) pour les dépenses concernant la mise en place effective ou l'extension de collecte séparée de biodéchets. La subvention potentielle est estimée entre 300 k€ à 1M € (incertitude liée à d'autres critères).
- 50 % (Région, plafonné à 500 k€) pour les dépenses d'équipements nécessaires au déploiement de la collecte séparée des biodéchets.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu l'avis de la commission des déchets ménagers et assimilés du 11 mai 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite l'aide financière de l'ADEME et de la Région dans le cadre des appels à projets relatifs au tri à la source et à la valorisation des biodéchets,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents correspondants à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 081-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région dans le cadre des appels à projets relatifs au tri à la source et à la valorisation des biodéchets

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25399H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25399H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au